

Bordereau de signature

ARR2018_0087

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	04/06/2018	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	04/06/2018	I Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-06-04)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / SERVICE DES SPORTS ET SERVICE ANIMATION

REF: CV/TY

ARR2018_ 0.087

ARRETE

OBJET: ARRETE AUTORISANT DIVERS STANDS D'INITIATIONS SPORTIVES ET D'ANIMATIONS DIVERSES, SUR L'ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND ET LE CITY-STADE - COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186), LE SAMEDI 9 JUIN 2018, DE 12H00 à 19H00, A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « NOISIEL EN FETE! »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Santé Publique en ses articles L3334-2 et suivants relatifs au régime dérogatoire des débits temporaires de boissons tenus dans le cadre d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique ("buvettes"),

CONSIDERANT que les services municipaux des sports et de l'animation de la mairie de Noisiel organisent la manifestation « Noisiel en Fête! », le samedi 9 juin 2018 de 12 heures à 19 heures, sur l'Esplanade François Mitterrand et le City-stade à NOISIEL (77186),

CONSIDERANT que l'objet de la manifestation porte sur la mise en place de diverses activités et animations à caractères socio-éducatif, culturel et sportif, en partenariat avec les associations de la ville,

CONSIDERANT que diverses prestations privées sont également proposées lors de cet évènement,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'encourager la participation des associations locales aux manifestations municipales et en particulier à « Noisiel en Fête! »,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et bon ordre),



Hôtel-de-Ville Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

Place Emile-Menier BP 35 www.ville-noisiel.fr 77426 Marne-la-Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2018_

0-087

Autorisant divers stands d'initiations sportives et d'animations diverses, sur l'esplanade François Mitterrand et le city-stade - Cours des Roches à Noisiel (77186), le samedi 9 juin 2018, de 12h à 19h, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête! »

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: les services municipaux des sports et de l'animation de la Mairie de Noisiel, en partenariat avec les associations participantes, sont autorisés à organiser diverses animations et initiations sportives, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête! », le samedi 9 juin 2018.

Ces animations se dérouleront de 12h00 à 19h00, sur l'Esplanade François Mitterrand et le City-Stade à NOISIEL (77186).

La mise en place des matériels nécessaires à cette manifestation est autorisée dès le vendredi 8 juin 2018 à partir de 8h00.

<u>ARTICLE 2</u>: Toutes les mesures de sécurité seront prises par les services des sports et de l'animation, afin d'assurer la sécurité des activités, des participants et des tiers.

<u>ARTICLE 3</u>: Toutes précautions seront prises pour respecter la sécurité et la tranquillité publiques.

<u>ARTICLE 4</u>: La continuité de la circulation des piétons et des équipes de sécurité devra être assurée. Des véhicules municipaux fermeront les accès routiers pour assurer la sécurité des visiteurs. Ils seront déplacés en cas d'urgence pour permettre le passage des véhicules de secours.

<u>ARTICLE 5 :</u> Le nettoyage et la remise en état des lieux seront placés sous la responsabilité des services municipaux organisateurs.

<u>ARTICLE 6</u>: Le présent arrêté sera affiché sur place pendant tout le temps du déroulement de la manifestation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne,
 - M. le Directeur de l'EPAMARNE,
 - M. le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Paris Vallée de la Marne,
 - M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
 - M. le Directeur de la MJC / Maison Pour Tous de Noisiel,
- M. le Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, des Transports et de l'Environnement,
 - M. le Maire-adjoint chargé des Travaux et de la Tranquillité publique,
 - Mme l'Adjointe à l'Animation au Jumelage et au droit des femmes
 - M. le Conseiller délégué chargé des Activités Sportives,
 - Les agents de la Police Municipale,



Hôtel-de-Ville Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49 Place Emile-Menier BP 35 www.ville-noisiel.fr 77426 Marne-la-Vallée cedex 2

le city-stade - Cours des Roches à Noisiel (77186), le samedi 9 juin 2018, de 12h à 19h, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête! »

- Le Service Culture Animation,
- Le Service sports et jeunesse,
- Le Service Information,
- Les Services Techniques (voirie/espaces verts),
- Le Service de l'Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 9: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage ou publication.

3 1 MAI 2018 Fait à Noisiel, le

Mathieu VI\$KOVIC

L∕e Majire

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 0 4 JUIN 2018

Affiché le 0 4 JUIN 2018

Notifié le 0 4 JUIN 2018

0 4 JUIN 2018 Publié le

> Hôtel-de-Ville Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49



Place Emile-Menier BP 35 www.ville-noisiel.fr 77426 Marne-la-Vallée cedex 2